



Compte rendu de réunion du 20 Février 2019

Conseil de Quartier du Centre-Ville

La séance est ouverte à 20h05.

Conseillers présents 14 : Catherine BEUDON, Jacques BLAIN, Agnès BOUVIER-VILLIERS, Christine BRESSAN-BLEIJENBERG, Patrice CHARMOT, Daniel DAUNIS, Sylvie DECHAMPS, Bernadette GIRARD-VENOT, Francis GOLDENBERG, Philippe LOUMEAU, Aurélie NESSI, Serge VETU, Aymeric POIZOT, Suzanne PAILLOT.

Conseillers excusés 3 : Guillaume HARBONNIER, Pierre LUCOT, Sébastien PETYT

Conseillers absents 12 : Clément DELHOMME, Damien DERELLE, Jean-Luc JARRY, Claude JOLLIN, Bernadette Isabelle LARTIGOT, Agnès LE GOFFRE, Christèle LORMIER, Tristan RICHEZ, Isabelle BANNELOIS, Wulfran CHARNOZ, Nicolas DE VULPIAN, Jacqueline FAIVRE.

1. Retour sur le dernier compte rendu de réunion
2. Éléments de réponse aux questions posées en amont de la réunion
3. Programme de travail et échange avec l'auditoire
4. Agenda – prochaine réunion

1- Retour sur le dernier compte rendu de réunion

Lors du dernier conseil, les conseillers ont demandé de faire un point sur les membres qui ne viennent jamais ou ne répondent pas aux convocations du conseil. Après consultation de ceux-ci, et suite à des déménagements, le nombre de conseillers est à ce jour de 29.

Sur proposition du Conseil, le renouvellement des délégués se fera en 2020.

Mme de Préal informe les conseillers que Mme Dramé, agent municipal qui était en charge des conseils de quartier, a changé de service au sein de la Ville.

Mme Céline Marcourt reprend cette mission. Le numéro de téléphone et l'adresse mail restent inchangés.

Afin de communiquer sur le fonctionnement et sur le travail effectué par les conseils de quartier, un article paraîtra dans le journal municipal de Mai 2019.

Un bilan complet des actions menées dans chaque conseil aura lieu à la rentrée 2019.

2- Éléments de réponse aux questions posées en amont de la réunion

Constructions nouvelles et besoins médicaux :

L'augmentation de la population en lien avec les nouvelles constructions en ville soulève l'inquiétude face aux besoins médicaux. Des médecins partent ou vont partir à la retraite et ne sont pas remplacés. Le problème de l'accessibilité des locaux combiné au prix élevé de l'immobilier est un frein à l'installation de nouveaux médecins.

Un conseiller parle du plan lancé par le Conseil Départemental pour accompagner l'installation des médecins. Mme de Préval précise que ce plan s'adresse pour l'instant au « secteur rural et aux communes ayant au moins un quartier reconnu politique de la ville ». Maisons-Laffitte n'est donc pas concerné directement par ce plan ; néanmoins ce sujet est préoccupant et il est nécessaire d'anticiper le manque éventuel de médecins. Bien qu'il s'agisse de droit privé mais afin de faciliter la communication sur les opportunités de locaux pouvant correspondre à leurs recherches, des mesures sont prises pour informer les cabinets médicaux existants sur les surfaces qui seront disponibles dans les nouvelles constructions, ceci dans le cadre du PLU de « maintenir et développer des commerces et services de proximités répondant aux besoins des habitants et usagers du territoire ».

Pour information, ces surfaces commerciales sont de 129 m² sur l'opération Ilot Longueil, 482 m² au 45 av de St Germain (ancien Pavillon Adèle), 170 m² au 2 rue du Mal Foch et 25 m² au 31-35 rue du Fossé, ainsi que 263 m² dans l'opération du parking du marché.

Arrêt de bus pont de la gare :

Un conseiller s'étonne qu'un arrêt de bus semble improvisé sur le pont de la gare devant l'Office de Tourisme alors qu'un arrêt de bus avec refuge est situé juste après le feu au début de l'avenue de Longueil. Il s'agit bien d'un arrêt de bus officiel (terminus des lignes 2 et 6) dont le zébra s'est effacé et qui a été refait depuis. Les bus ne peuvent utiliser l'arrêt avenue de Longueil car ils doivent faire demi-tour devant la mairie pour retourner à la gare routière.

Travaux en cours en centre-ville :

Des informations sur les travaux en cours sont demandées par les conseillers.

Des travaux rue de Paris ont été entrepris pour l'installation de la fibre communale, des reprises de voirie ont eu lieu rue du Maréchal Galliéni ainsi que l'installation d'un parking à vélos place du Mal de Lattre de Tassigny.

Il est rappelé que les groupes de travail sont une voie de communication pour informer les riverains des travaux en cours.

Rue de Solférino, état de la voirie et vitesse :

L'état de la voirie rue de Solférino est moyen mais ne nécessite pas de réfection immédiate. Des travaux de voirie seront entrepris après la fin des chantiers du centre de loisirs Clos-Lainé et de l'Ilot Guynemer.

En ce qui concerne la vitesse, des mesures ont été réalisées. La donnée prise en compte pour définir est la « vitesse V85 » des Véhicules Légers Libres (non contraint par la circulation des autres

véhicules). Sur la rue de Solférino, 85% des véhicules circulent à une vitesse inférieure à 38 km/h, ce qui correspond aux critères de sécurité.

3 - Programme de travail et échange avec l'auditoire

Nuisances sente Masson / place du Maréchal Juin :

Les problèmes de propreté et les nuisances sonores sont récurrents. Le cantonnier passe régulièrement mais le fait que la sente soit dans un endroit à l'écart est plus difficile à surveiller. Des caméras de vidéosurveillance sont installées dans ce périmètre mais pour des raisons évidentes de sécurité, les emplacements et l'orientation des caméras ne peuvent être détaillés.

Actuellement un projet est à l'étude pour renforcer les caméras dans ce secteur.

Les plaintes déposées par les riverains auprès de la Police Municipale la journée et auprès de la Police Nationale n'ont pas de liens particuliers entre elles, sauf pour les faits graves.

Afin de trouver une solution à ce problème, des conseillers proposent la fermeture de la sente la nuit. Mais cela n'est pas possible car il faut garantir l'accès aux riverains.

La solution d'un plus grand éclairage sur la sente est à envisager. Pour la rue St Martin, cela avait été très efficace. Le service de la voirie étudie cette éventualité.

Les beaux jours arrivant, les jeunes Mansonnais reviennent déjeuner sur la place du Maréchal Juin. La vigilance de la Police municipale est renforcée pour que ceux-ci laissent bien la place dans un état de propreté après leur passage. Une lettre a été envoyée aux Principales des Collèges le Prieuré et Cocteau ainsi qu'au Directeur du lycée l'Ermitage pour leur demander de sensibiliser fortement leurs élèves à la vigilance et aux respects des règles de vie commune par le maintien de la propreté de l'espace public.

Jours d'ouverture du Casino :

Le magasin Casino a décidé unilatéralement d'ouvrir le dimanche en janvier 2019. Contrairement aux informations qui ont circulé, la Ville ne l'y a nullement autorisé, le Maire n'étant pas compétent dans ce domaine puisque cela relève d'un arrêté préfectoral.

La Ville a fait part de son fort mécontentement aux dirigeants de Casino sur cette ouverture qui rompt l'équilibre existant entre tous les commerces de centre-ville. Suite à cette rencontre, les dirigeants ont décidé de fermer le magasin le dimanche après-midi et de maintenir l'ouverture du dimanche matin mais sans ouverture des rayons boulangerie, boucherie et traiteur. Toutefois la Ville a engagé une procédure juridique contre Casino puisqu'ils ne respectent la dérogation au repos dominical qui leur a été accordée dans le cadre de la loi Macron les autorisant à ouvrir 12 dimanches par an.

Pour rappel, il n'y a pas de livraison le samedi et le dimanche.

Réalisation du refuge passage piétons avenue de Lonqueil (entre Picard et le 46) :

Ce refuge, qui sera semblable aux autres refuges du milieu de l'avenue de Lonqueil pour sécuriser cette traversée dont le temps est très court pour les piétons, est prévu dans le budget voirie 2019. Comme il s'agit d'une route départementale, l'accord du Département est indispensable pour

effectuer toute modification de voirie. Un rendez-vous a été demandé aux services du Département pour valider le projet et permettre la réalisation des travaux.

Circulation rue Mugnier :

Cette rue devient pour de nombreux véhicules un contournement des feux de l'avenue de Longueil. Etant donnée son étroitesse, il est indispensable de faire respecter la sécurité de la circulation. Une zone 30 km/h a été installée. Un arrêté municipal interdit la circulation dans cette rue aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. L'installation d'un panneau va la rappeler aux automobilistes.

La Police Municipale est très attentive aux problématiques des places de livraison dans cette rue. Un plus grand contrôle du tonnage des camions va être mis en place.

Travaux rue du Prieuré :

Des bennes débordantes avec des objets dépassants sur le trottoir ont été constatées, ce qui pose un problème de sécurité, notamment avec la proximité de l'école primaire et du collège Le Prieuré et le passage de très nombreux enfants sur cette rue assez étroite.

L'installation de bennes et d'échafaudages est soumise à une réglementation stricte et doit être autorisée par les services municipaux. Les entreprises qui les installent doivent garantir la sécurité des piétons, avec si nécessaire la mise en place d'un itinéraire balisé.

La Police Municipale a été sollicitée pour la surveillance accrue du respect des prescriptions en vigueur, particulièrement dans ce périmètre sensible.

Construction angle rue du Maréchal Foch / avenue Gal de Gaulle :

Le nombre de logements sera de 30 logements dont 9 logements sociaux.

Circulation rue de la Muette entre l'église St Nicolas et la piscine :

Un conseiller soulève la difficulté de la circulation dans cette rue aux croisements souvent difficiles mais pour laquelle il est impossible de modifier les sens de circulation à cause du plan général de circulation de la ville.

La proposition est faite d'installer des ralentisseurs mais celle-ci n'est pas retenue car cela crée une gêne sonore pour les riverains.

La question est posée de l'éventualité d'installer un radar fixe de feu. Il faut rappeler que les radars automatiques sont installés sur des sites proposés par les préfets de département sur des critères précis liés au nombre d'accidents et à la difficulté d'installer des moyens humains traditionnels (contrôle par jumelles et radars mobiles). De plus, l'installation d'un radar fixe de feu nécessite de gros travaux de voirie et doit faire l'objet d'une étude de faisabilité technique.

Le contrôle de la vitesse de la rue de la Muette n'ayant pas démontré de vitesse moyenne excessive, il n'est pas envisagé pour l'instant de solliciter la Délégation à la Sécurité Routière pour une proposition d'implantation de radar de feu.

Toutefois une surveillance accrue est mise en place pour constater l'évolution de la circulation dans cette rue et adapter le cas échéant les mesures de contrôle.

Places de livraison rue du Prieuré :

Pour l'instant, ces places sont neutralisées à cause des travaux rue du Prieuré. La réflexion est menée pour les déplacer éventuellement sur l'avenue de Longueil mais il faut prendre en compte que cela supprime 2 places devant les commerces donc il doit y avoir une concertation avec les commerçants.

Propreté avenue de Longueil :

Des conseillers relèvent les incivilités récurrentes comme les nombreux mégots jetés sur le trottoir, notamment devant la magasin Casino. Une lettre a été faite au directeur du magasin pour qu'il installe un cendrier pour ses salariés et qu'il rappelle à ceux-ci le respect de la propreté de l'espace public.

Plaque caniveau rue du Prieuré :

Cette plaque à la sortie du parking de Casino faisait du bruit au passage des véhicules car elle était descellée ; elle a été rescellée par la voirie.

Stationnement autour du Misti Club :

De nombreux stationnements sauvages ont lieu le soir avenue du Général de Gaulle et dans les rues adjacentes les soirs d'ouverture du Club. Pour dissuader les contrevenants réguliers, une campagne de verbalisation va être menée.

Collecte des encombrants :

Les conseillers sont unanimement satisfaits du retour à l'ancien système de collecte qui garantit une plus grande propreté des trottoirs.

Pour rappel, la collecte se fait une fois par mois pour la « zone ville » le 2^e mercredi du mois et pour la « zone parc » le 4^e mercredi du mois. Les encombrants doivent être déposés la veille au soir.

Raccordement de la fibre optique sur toute la ville :

Une réunion publique d'information a eu lieu le 12 mars 2019 salle Malesherbes.

A ce jour, 21 armoires desservent déjà 6578 logements ; il s'agit là du Lot 1 de la pose de la fibre qui concerne le Parc, le Petit Parc et de nombreuses habitations rue du Tir et alentours.

Le Lot 2 avec la pose de 19 armoires pour le reste de la ville est en cours de réalisation et sera terminé en décembre de cette année. Il concernera 6370 logements.

Au total, 12 948 logements ou entreprises seront raccordés au haut débit de la fibre optique.

Les travaux ont commencé en 2018 et se font dans le respect de l'environnement de notre ville.

Question autour d'une maison qui serait en mauvais état rue de la Muette :

Après vérification auprès des services concernés, cette maison n'est pas à l'abandon.

Coffrets électriques défectueux à la gare routière :

Ce signalement a fait l'objet d'une demande d'intervention rapide auprès des prestataires de la Ville qui sont en charge de l'entretien et de la sécurité de ces coffrets. En effet, EDF et Orange sont les entreprises gestionnaires de ces coffrets et la Ville ne peut intervenir directement.

Cette dernière question, posée après le conseil de quartier, prouve l'importance de remonter les informations en mairie pour pouvoir intervenir rapidement. Les conseillers de quartier sont particulièrement appelés à ce rôle.

4- Calendrier, agenda, prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil de quartier du centre-ville est fixée au mercredi 5 Juin 2019.

Fin de la réunion à 22h05.

Vous souhaitez plus de renseignements ?

Rendez-vous sur le site de la Ville [www.maisonslaffitte.fr/Vie Municipale/Conseils de quartier](http://www.maisonslaffitte.fr/Vie_Municipale/Conseils_de_quartier)

Envoyez un mail à conseils.quartiers@maisonslaffitte.fr

Téléphonez au 01 34 93 13 36